gote noire, d'une chemise en toile bleue, de bottines avec élastiques et d'une casquette de soie noire.

M. L. Bürger membre du comité de la société de bienfaisance austro-hongroise nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons de reproduire.

Monsieur le directeur,

Permettez-moi de recourir à votre bienveillante charité pour vous prier de reproduire dans votre journal l'appel que notre comité adresse à tous les Français, en faveur des victimes de la catastrophe de Szegedin.

J'ose espérer que vous voudrez bien accueillir la prière que j'ai l'honneur de vous soumettre avec toute la sympathie que la presse française montre aux malheureuses victimes de ce désastre.

Je vous prie d'informer vos lecteurs que les dons seront d'abord reçus dans vos bureaux pour être ensuite remis au comité de la Société de bienfaisance.

Agréez, Monsieur le directeur, avec mes remerciments les plus empressés, l'assurance de ma considération très-distinguée.

L. Rürger.

Nous avons la certitude que l'appel fait à la charité de nos concitoyens ne restera pas sans écho. Il s'agit ici d'une œuvre de reconnaissance à laquelle tout le monde voudra s'associer. On n'a pu oublier, en effet, que pendant la guerre de 1870-71, alors que trois cent mille soldats français étaient prisonniers en Allemagne, le comité de secours constitué, à Vienne, pour venir en aide à nos compatriotes, Comité qui était présidé par un Français, M. Bontoux, président de l'*Union générale*), a recueilli de nombreuses souscriptions.

Les soldats internés à Breslau, Dantzig, Stuttgard, etc, ont été secourus par les soins de ce comité. Le moment est venu de nous souvenir, comme le disait dernièrement M. Bontoux, lui-même; la France ne peut oublier les services rendus. En présence d'une catastrophe aussi horrible que celle qui vient de frapper une des plus importantes villes d'un pays qui s'est toujours montré si plein de sympathie pour la France, nous devons montrer que si la reconnaissance est la mémoire du cœur, la France a une excellente mémoire.

Nous publierons la liste des souscriptions, au fur et à mesure qu'elles nous parviendront.

ÉPHEMERIDE ROUBAISIENNE

27 Mars 1695. — Les principaux habitants de Roubaix signent un concordat par lequels ils s'engagent à désintéresser, à frais communs, ceux d'entre eux qui seraient enlevés, comme otages, par l'ennemi.

Th^re Leuridan.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Réglements à la Maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux Editions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoin*.

Adresses Industrielles & Commerciales

Mme DÉSIRÉ CARETTE
Modes et Coiffures
rue Pauvrée, 31
SPÉCIALITÉ POUR COMMUNIONS
18113

FOURNIER-DELFORTRIE. ARTICLES DU JAPON p^r fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 6, Roubaix. 1381

Serrurerie-Poêlerie
DENDIEVEL, rue Saint-Georges, 50, Roubaix.

Lithographie
Impressions commerciales : Factures, memorandums, entêtes de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances, **Alfred REBOUX,** rue Neuve, 17, Roubaix.

Mécanicien
Eug. FOSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Peintures, Vitrerie
CORDONNIER-COGET, rue Notre-Dame, 25. 1407

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie. 14074

Epicerie — Comestibles
OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4 e, Roubaix.

Pharmacie
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28 1408

Charbons
Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux.

Pharmacie
COILLE, place de la Mairie, 5. — *Dépôt des principaux produits pharmaceutiques.*

Anor. — Il y a huit jours, à l'occasion d'un enterrement les cloches sonnaient, lorsque tout à coup elles se turent. Quelle pouvait en être la cause ? Des personnes montèrent au clocher et trouvèrent le sonneur étendu sur la voûte. Il avait été tué, par une attaque d'apoplexie foudroyante.

— Dunkerque. — Avant-hier, une des victimes de la catastrophe de l'*Adriatic* a été trouvée sur la plage de la commune d'Oye. Le cadavre n'est pas encore reconnu, mais des recherches sont faites, afin de constater l'identité.

— Orchies. — On vient de commencer à Orchies, la construction de la ligne de Douai à la frontière belge.

Cette nouvelle sera bien accueillie par les ouvriers que le manque de travail dans notre contrée fait depuis longtemps souffrir.

— Hier matin, vers quatre heures un quart, un ouvrier de la fabrique de chicorée Ramette et Duroyon, située aux marais Cantimpré, près de Cambrai, entendit, de son alcove situé dans la chambre du générateur, des crépitements dans le brûloir; il se rendit de suite au foyer de l'incendie et vit la flamme gagner le réservoir des cossettes à travers les conduits de transvasement; il s'empressa de donner l'alarme et bientôt les secours appelés par le tocsin tentèrent d'arrêter la marche du sinistre; mais les efforts combinés des sapeurs-pompiers, des soldats de la garnison, et des habitants de la ville furent inutiles devant les progrès rapides du feu. Tout fut consumé; les pertes sont évaluées approximativement à 70,000 francs pour les marchandises et à 50,000 francs pour le matériel et les bâtiments.

Il y a assurance à trois compagnies pour 160,000 fr.

On n'a eu heureusement à déplorer que quelques accidents sans gravité.

Une enquête est ouverte sur les causes possibles de cet incendie qui laisse sans travail environ 70 ouvriers.

Calais. — Dans la nuit du 22 au 23 courant, le bateau de pêche *Jeune Elisabeth*, n° 491, du port de Calais, jaugeant 41 tonneaux, patron Antoine Lefebvre, a été jeté à la côte à environ 500 mètres du port Mahon, territoire de la commune de Sangatte. Aucun dégât matériel à constater. Tout l'équipage a été sauvé et l'on espère renflouer le bateau.

— Une médaille de première classe en or, vient d'être décernée au matelot Thomas-Augustin Sion, pour le sauvetage de cinq personnes du navire l'*Adriatic*.

Béthune. — On lit dans la *Revue artésienne* :

« On devait jouer, hier, sur notre Théâtre, *Lucrèce Borgia*, le drame de Victor Hugo. On sait que pour cette représentation, la troupe s'était assuré le concours de deux artistes étrangers : Mme B... et M. H... Aussi, les spectateurs, alléchés par la perspective d'une excellente soirée, étaient-ils plus nombreux que de coutume.

La représentation commença. Le premier acte, puis le second furent joués, mais le troisième fut seulement commencé. — On était arrivé au moment où Mme B..., qui remplissait le rôle de *Lucrèce Borgia*, présentait à M. Harris (*Gennaro*), le contre-poison qui devait lui sauver la vie.

» Au lieu d'une inoffensive eau sucrée, le flacon contenait, parait-il, de l'alcool camphré. M. Harris ne l'eut pas plutôt goûté qu'il se sentit brûlé et poussa une exclamation d'épouvante.

» Alors, Mme B., se tournant vers le public :

» — Mesdames et Messieurs, dit-elle, si depuis le commencement du spectacle j'ai été troublée si je ne me suis pas bien acquittée de mon rôle, c'est que je savais qu'on avait monté une cabale contre moi.

» — J'ai donné à boire ce qu'on m'avait donné.

» Il s'en suivit une grande rumeur dans la salle; le rideau tomba, puis se releva; le régisseur sortit des coulisses, et s'adressant à la foule.

» — Mme B... prétend que nous lui avons monté une cabale ! Est-ce vrai, oui ou non ?

» Oui ! Oui ! Non ! On prit parti pour ou contre ; ce fut un tohu-bohu épouvantable. Le rideau se baissa de nouveau et fut relevé; la pièce continua. On parvint ainsi au dernier acte. Au moment le plus pathétique, un chien s'avança sur la scène. — Nouveau bruit. — Les discussions recommencèrent.

» Mme B... et le régisseur s'apostrophèrent tour à tour.

» Le public avait pris goût à ces luttes oratoires, et, quand la toile retomba pour la dernière fois, on réclamait à grands cris... la réplique !

» Cerfs, voilà un drame qui a fait plus rire que pleurer. »

Etat-Civil de Roubaix.

— Déclarations de naissances du 26 mars.— Léonie Wauters, rue de Solférino, maison Sempers. — Sophie Trachet, rue de Magenta, 20. — Marie Declercq, rue de Tourcoing, cour Flipo. — Cécile Dervaux, aux 3 Ponts, maison Willem. — Joseph Dernbiele, rue des Filatures, cour Scotet, 18.

Déclarations de décès du 26 mars. — Marie Verdonck, 40 ans, couturière, rue des Charpentiers, 2. — Denis Benoit, 5 mois, rue Daubenton. — Félix Declerck, 32 ans, garçon boulanger, rue Turget, 39. — Berthe Fournier, rue du Vieil-Abreuvoir, 7.

Publications de mariages du 23 mars. — Jacques Steelandt, 24 ans, tisserand, et Marie Vandesande, 26 ans, sans profession. — Désiré Delbare, 26 ans, mécanicien, et Céline Lecat, 22 ans, servante. — Adolphe Deweer, 23 ans, sans profession, et Adéline Verwée, 25 ans, modiste. — Féréole Duvenne, 34 ans, tisserand, et Augustine Leplat, 20 ans, servante. — Raymond Coppenolle, 30 ans, menuisier, et Hermance Catoire, 30 ans, tailleuse. — Fortuné Corbeaux, 40 ans, domestique, et Florence Castel, 27 ans, bobineuse. — Frédéric Allaeys, 22 ans, garçon de magasin, et Pauline Deconinck, 20 ans, piqurière. — César Gheldhof, 23 ans, domestique, et Hortense Fonson, 24 ans, peigneuse. — Arthur Desmarchelier, 28 ans, ourdisseur, et Juliette Callens, 20 ans, papillonneuse. — Jean-Baptiste Duvivier, cordonnier, et Léonie Callens, 20 ans, soigneuse. — Clotaire Hazebroucq, 20 ans, graisseur, et Palmire Dupuis, 22 ans, bobineuse. — Alfred Janssens, 25 ans, employé de commerce, et Rosalie Brunin, 23 ans, ménagère.

Belgique

— Charleroi. — *Vol de 8,000 francs.* — Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, des voleurs se sont introduits par le soupirail de la cave, dans la cantine des établissements de M. Félix Dehaynin, occupée par M. Devleschauwer, sur la route de Marckienne-au-Pont.

Ils ont enlevé dix-huit actions de villes, deux billets de mille francs, plusieurs billets de cent et de cinquante francs, des pièces d'or et de cinq francs en argent, pour une somme totale de huit mille francs.

Les époux Devleschauwer couchent au rez-de-chaussée. Le coffre qui renfermait leurs économies se trouvait au pied de leur lit et était ouvert.

Vers minuit, la femme crut entendre du bruit et éveilla son mari. Celui-ci ne s'en occupa pas davantage.

Vers cette heure, le chien du garde de l'usine a donné l'éveil, mais du côté opposé à la cantine.

Le garde a suivi son chien dans cette direction, mais n'a rien vu. Le soupirail de la cave est muré, on a dû démolir la maconnerie pour entrer dans la maison.

Devleschauwer avait touché, mardi dernier, chez un notaire, une somme de 5,000 francs que cet officier ministériel avait reçue pour son compte. Il devait reporter cet argent dans quelques jours, chez le même notaire, qui en avait trouvé le placement.

En partant, les malfaiteurs ont perdu deux actions de 100 francs, qui ont été retrouvées dans la cave. On a également retrouvé, dans un terrain attenant à la cantine, une des boites en fer blanc qui se trouvaient dans le coffre. Cette boite était vide.

Les voleurs connaissaient parfaitement les lieux, car ils ont démoli la partie du soupirail qui, seule, pouvait leur donner accès dans la maison ; en faisant une ouverture dans toute autre partie, ils auraient trouvé un obstacle : des tonneaux pleins.

La somme enlevée représente les économies de douze années du cantinier,

— Courcelles. — Un triste accident est arrivé vendredi vers une heure après-midi, à Courcelles. Le nommé Antoine Masquelier, âgé de 72 ans, domicilié à Courcelles, circulait sur la voie ferrée du chemin de fer de l'Etat, lorsqu'il fut atteint par une locomotive faisant les manœuvres et tué sur le coup.

— Un affreux malheur est arrivé samedi, vers 3 heures, dans la rue de Notre-Dame du Sommeil, à Bruxelles. Des enfants s'amusaient à jouer sur une de ces lourdes charrettes qui servent à transporter le charbon. Tout à coup la charrette se renversa et dans sa chute écrasa un pauvre petit gamin âgé de 7 ans. Sa tête fut horriblement broyée et la mort fut instantanée. C'était l'enfant d'un marchand de légumes ; il s'appelait Louis Gœns.

Un autre enfant du même âge, François Vanham, fils d'un boulanger de la rue, a été également blessé à la tête, mais ses blessures ne mettent pas sa vie en danger.

FAITS DIVERS

— On lit dans le *Sémaphore* : Le navire la *Junon* qui avait quitté notre port l'an dernier pour effectuer un voyage autour du monde, et qui l'a interrompu, on sait à la suite de quelles circonstances, est arrivé à Marseille samedi soir, à neuf heures. La *Junon* est en quarantaine pour cinq jours.

— En archéologie, il n'y a pas de détails insignifiants. Aussi a-t-on fait, l'autre jour, devant le *British Archéological Association*, l'histoire des dés à coudre, aux quels il faut assigner, parait-il, une origine beaucoup plus ancienne qu'on leur attribue ordinairement. A Herculanum, on en a trouvé beaucoup en métal de bronze, ce qui démontre qu'on se trompe quand on croit qu'ils ne datent que du moyen âge. On en a exposé à l'*Archéological Association* tout un assortiment en peau humaine en cuir et en os, d'où l'on peut conclure que ces petits et utiles objets étaient déjà connus dans les temps préhistoriques. Il en a été découvert des spécimens en cuir dans le comté de Cork, en Irlande, avec des aiguilles d'os. Quant aux dés en métal, on en possède encore du temps d'Elisabeth, finement gravés, qui portent des inscriptions et des devises.

— Un crime horrible a jeté l'émoi dans la rue Nollet, aux Batignolles. Dans cette rue, au n° 98, au coin de la rue des Moines, demeurait, au deuxième étage, Mme Leclerc, rentière, âgée de soixante-quinze ans. Cette dame avait un petit cousin, Eugène Ollivier, âgé de quinze ans et demi. C'était un enfant gâté que la vieille cousine affectionnait beaucoup, et qui répondait à cette affection par de l'ingratitude.

Hier, Eugène vint déjeuner avec Mme Leclerc ; le repas se prolongea jusqu'à deux heures. En se levant de table, le jeune homme dit à sa cousine qu'il avait besoin d'argent. Mme Leclerc refusa, disant que sa bourse n'était pas inépuisable et que d'ailleurs elle avait déjà beaucoup donné au jeune homme. Celui-ci pris d'un accès de fureur, s'empara d'un couteau pointu et lui en porta un coup derrière l'oreille. Mme Leclerc cria au secours. Empoignant alors un rouleau de pâtissier, morceau de bois très-lourd et très-dur, il se mit à lui en marteler le crâne avec rage. La malheureuse tomba sur le parquet. Il continua à la frapper jusqu'au moment où les voisins, attirés par les cris de la victime et le bruit de la lutte, arrivèrent frapper à la porte. Il alla alors se cacher dans une armoire, où on le découvrit facilement.

— Un autre crime a été commis hier à Argenteuil, un individu nommé Pothron, ouvrier cultivateur, âgé de 28 ans, et domicilié à Argenteuil, se présentait chez le sieur Delcroix, marchand de vins, demeurant près du pont du chemin de fer et se faisait servir à boire et à manger. Son repas fini, il déclara au marchand de vins qu'il ne pouvait payer sa dépense, montant à 2 francs 50, et n'avait pas un sou.

Le marchand de vins, qui connaissait cet homme, lui offrit de travailler, en paiement de sa consommation, à une pièce de vigne située non loin de la maison. Pothron accepta et se rendit dans le champ de Delcroix. Le marchand de vins alla le rejoindre dans l'après-midi et le trouva endormi; il n'avait pas même commencé le travail. Delcroix lui reprocha sa paresse et l'appela « fainéant » ; c'est du moins ce qu'a raconté Pothron depuis, car la scène n'a pas eu d'autre témoin.

Pothron saisit alors un échalas et en asséna un si terrible coup sur la tête de l'infortuné marchand de vins, qu'il lui fendit le crâne, il lui porta encore d'autres coups et partit ensuite, laissant sa victime étendue à terre sans connaissance. Des vignerons trouvèrent là ce malheureux et le rapportèrent chez lui. Les blessures sont mortelles.

Le meurtrier a été arrêté.

Delcroix qui est très-estimé et d'un caractère très-doux, est marié et père de cinq enfants, dont trois en bas âge. La douleur de ces pauvres gens est navrante.

Énigme

Vous dinez quelquefois ? eh bien dans ce repas,
En avalant mon tout, vous avalez deux fleuves.

Les mots du Logogriphe d'hier sont : *verre, rée, ver.*

NOUVELLES DU MATIN

Paris, 7 h. soir.

Suivant le *National*, le gouvernement proposerait un moyen terme pour décider le centre gauche du Sénat à voter le retour à Paris.

Le gouvernement déclarerait que l'article 9 de la Constitution parait excessif et en demanderait l'abrogation.

Il présenterait de plus un projet pour le séjour des deux Chambres à Paris ou à Versailles suivant les circonstances, mais le congrès aurait toujours lieu à Versailles.

La commission chargée d'examiner le projet de loi de M. Ferry sur la réorganisation du conseil supérieur de l'instruction publique a commencé aujourd'hui la discussion des articles.

Après un long débat elle s'est prononcée à la majorité de 8 voix contre 2 pour la suppression d'une section permanente proposée par M. Ferry. Cependant elle s'est réservée d'entendre M. le ministre.

M. Méline a commencé devant la sous-commission des tarifs de douanes la lecture du rapport sur les textilles

Madrid, 21 mars.

L'état de l'infante Christine empire.

La maladie offre les mêmes caractères que celle de la reine Mercédès.

Paris, 8 h. soir.

Le centre gauche a entendu les explications de M. Ribot sur la question qu'il se propose d'adresser au gouvernement relativement à la préfecture de police. Les membres composant la réunion ont engagé M. Ribot à renoncer à cette question qui peut être considérée comme inutile et impolitique.

Il est probable que M. Ribot renoncera à son projet.

Réunion de la Gauche.

La gauche s'est réunie aujourd'hui.

Elle a décidé de demander la mise à l'ordre du jour avant les vacances de Pâques, du classement général des chemins de fer à construire pour compléter le réseau

Protestation de l'épiscopat français contre le projet de M. Ferry

Plusieurs journaux catholiques annoncent que les évêques de toute la France vont adresser aux pouvoirs publics des observations sur les projets de M. Ferry.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Loi portant déclaration d'utilité publique de trois chemins de fer dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Décret fixant la limite d'âge pour les postulants aux places de percepteurs des contributions directes, et le nombre des perceptions qui seront annuellement attribuées aux agents de cette administration.

Décret nommant un juge en Algérie.

Décrets nommant un agent comptable principal des matières de la marine.

Arrivée de la reine Victoria, à Paris

Le public ayant appris que la reine Victoria devait arriver à 6 heures, par la gare de l'Ouest, une foule considérable stationnait de bonne heure, dans la rue d'Amsterdam, près de l'issue par laquelle Sa Majesté devait sortir de la gare, pour se rendre à l'hôtel de l'Ambassade d'Angleterre.

A l'intérieur de la gare les employés du chemin de fer et de nombreux sergents de ville ont fait évacuer le quai de gauche où devait s'arrêter le train royal.

Lord Lyons avait prévenu, l'autorité, par lettre. La reine, voyageant, sous le nom de comtesse de Balmoral, dans le plus strict incognito, avait exprimé le désir formel qu'on ne lui fit aucune réception officielle. Se conformant à ce désir, l'autorité avait donné des ordres pour que personne ne se trouvat sur le quai, à l'arrivée de la reine, excepté lord Lyons et le chef de gare.

Dans la journée l'administration de la compagnie de l'Ouest a dû, bien malgré elle, répondre à de nombreux reporters de journaux et notamment à presque tous les correspondants parisiens de la presse anglaise, qu'il lui était impossible de les laisser pénétrer à l'intérieur de la gare, à l'heure où Sa Majesté devait arriver.

Aussi la réception faite à Sa Majesté, a été surtout remarquable par sa grande simplicité. Une salle, faisant communiquer directement le quai de la gare avec la cour donnant elle-même sur la rue d'Amsterdam par la sortie du n° 17, avait été transformée en salon d'attente. Quelque fauteuils et un tapis faisaient tous les frais de cette transformation.

A 5 heures 1/2 lord Lyons est arrivé, accompagné, d'un seul secrétaire d'ambassade, et à 6 heures precises le train royal s'arrêtait devant le quai, sur lequel devait descendre la reine et sa suite.

On avait si bien obéi aux désirs exprimés par Sa Majesté, que cinq personnes seulement se trouvaient sur le quai, lord Lyons, se trouvant au premier rang.

La reine, dont la santé parait excellente, est descendue la première. Elle était vêtue de noir et avec la plus grande simplicité. Sa physionomie est toujours empreinte de ce mélange de majesté, d'affabilité, de tristesse et de bonté qu'on lui connait.

La jeune et charmante princesse Béatrix est descendue immédiatement après sa mère ; puis lady Churchill, miss Cadogan et les autres personnes qui accompagnent Sa Majesté.

La reine, après avoir donné sa main à baiser à lord Lyons, a traversé le salon d'attente, sans s'y arrêter : elle est aussitot montée dans une voiture fermée, en compagnie de la princesse Béatrix, de lady Churchill et de lord Lyons. S. M. s'est immédiatement rendue à l'hotel du faubourg Saint-Honoré.

Dans six autres voitures ont pris place les personnes qui accompagnent la reine.

La foule était très-compacte dans la rue d'Amsterdam, sur la place du Havre, et aux abords de l'hotel de l'ambassade anglaise.

Sur le passage de la royale visiteuse toutes les têtes se découvraient. Sa majesté, reconnaissante de l'attitude sympathique et respectueuse qui se manifestait autour d'elle a salué gracieusement et à plusieurs reprises.

La Presse et le Retour à Paris

M. John Lemoinne, dans les *Débats*, se prononce ce matin pour le retour à Paris.

« On s'est trompé, écrit-il, si l'on a cru qu'on allait décapiter Paris ; il est resté le décapité parlant, bien qu'on fut allé parler à Versailles. C'est toujours ici qu'était la vraie parole, celle que la France et le monde entendaient ; et si les législateurs de Versailles n'étaient pas venus prendre l'air de Paris, ils seraient morts d'asphyxie.

» Paris restera la tête, restera le cœur de la nation ; et c'est une grande erreur et une grande faute d'avoir séparé de lui la représentation légitime de la nation. Précisément parce que chaque mouvement de Paris est repercuté dans le pays tout entier, c'est là que doit être le gouvern-ment.

» On ou y songe bien ; par cette émigration des pouvoirs publics on laisse cette énorme force générale et nationale aux pouvoirs municipaux, en un seul mot, à la Commune. »

« Au lieu, dit le *Soleil*, de tant regarder du côté de la population qui fait parfois des émeutes, on ferait bien de regarder davantage du côté du conseil municipal qui est le vrai danger.

» Le prestige du Conseil municipal tient beaucoup à ce qu'il est seul à délibérer dans Paris.

» Ce prestige serait considérablement amoindri le jour où y siégeraient au-dessus de lui le Sénat et la Chambre. Ce jour-là il perdrait immédiatement de son influence et de son autorité sur la population. Il retomberait sans transition au second plan. »

On lit dans les *Débats*:

« La note que nous avons publiée hier matin, annonçant la prochaine représentation d'un projet relatif à la préfecture de police, a enlevé tout caractère d'urgence à la question que M. Ribot savait peser à M. le ministre de l'intérieur. D'autre part, on a vu dans le compte-rendd de la discussion de la Gauche du Sénat que l'état de la préfecture de police a préoccupé plusieurs sénateurs et sera l'objet d'explications soit dans les bureaux, soit à la tribune. M. Ribot a écrit au ministre de l'intérieur pour l'informer qu'il ajournait sa question. »

Informations.

On sait que le duc et la duchesse de Connaught doivent arriver ce matin à Paris.

Leurs altesses Royales resteront ici jusqu'à la fin du mois, puis se rendront en Espagne, pour y passer une quinzaine de jours, et de là iront en Italie rejoindre la reine d'Angleterre.

Le centre gauche s'est réuni au Palais-Bourbon pour s'occuper uniquement des questions actuellement soumises aux délibérations de la Chambre. Les membres présents ont échangé quelques observations sur la proposition de M. Plessier tendant à rendre aux conseillers municipaux la nomination des membres des commissions administratives des hospices. Ils se sont occupés ensuite de la proposition de M. Maquet sur le divorce, ainsi que des autres projets portés à l'ordre du jour.

La commission du budjet s'est réunie hier au Palais-Bourbon sous la présidence de M. Henri Brisson. Elle a entendu le commencement du rapport de M. Parent sur les postes et les télégraphes, ainsi que les observations de M. Cochery sur l'ensemble de son budget. La commission a ensuite étudié, sur la proposition de M. Clemenceau, les moyens de réprimer les abus auxquels donnent lieu les franchises postales.

Hier matin, la commission des patentes, présidée par M. Labadié, député, a continué à entendre différents commerçants. Elle s'est ajournée à demain. Parmi les personnes qu'elle doit entendre se trouve M. de Rothschild.

Tribunaux

La *Lanterne* avait demandé à faire entendre comme témoin, devant la cour d'appel, les membres de la commission d'enquête sur la préfecture de police et les personnes dont le témoignage devait assure-t-elle, faire la lumière complète sur l'affaire Villain.

M. le procureur général vient de lui signifier qu'il s'opposera formellement, devant la cour, à l'audition de tous les témoins que son gérant croirait devoir faire assigner.

En même temps, la *Lanterne* reçoit assignation à comparaitre devant la chambre des appels correctionnels le vendredi 4 avril.

Petite Bourse du 26 mars.

5% 113.85, 90. — Italien, 78.30 demandé. — Turc, 11.90, 80. — Banque Ottom. 491.87 491,12, 491.87. — Egypte 6 %. 235,62, 233.75. — Florin 67 9/16 1/2. — Hongrois, 75 3/16, 1/8.

Marché ferme, peu animé.

Dépêches Télégraphiques

Le procès de la Comédie politique

Lyon, 26 mars.

Procès de M. Andrieux contre M. Ponet, directeur du journal la Comédie Politique.

M. Ponet fait défaut.

Le ministère public donne des conclusions très-sévères, et demande que M. Ponet soit condamné à 10,000 francs d'amende et à l'insertion du jugement dans vingt journaux.

Le tribunal renvoie à mardi prochain le prononcé du jugement.

Bruxelles, 26 mars.

Le Sénat, dans sa séance d'aujourd'hui, a voté, à l'unanimité moins deux voix de droite, le budget des affaires étrangères avec maintien du crédit afférent à la légation près du Vatican.

Italie.

Rome, 26 mars.

Le ministre des Travaux publics, a présenté à la Chambre des députés, un projet portant approbation de la convention additionnelle signée le 12 mars à Berne, avec l'Allemagne et la Suisse, pour la construction du chemin de fer du Saint-Gothard.

Rome, 26 mars.

Le duc d'Aoste, avec sa suite, est parti pour Turin. Il ira de là à Berveno pour complimenter la reine Victoria au nom du roi et de la reine d'Italie.

La duchesse de Gênes et le prince de Carignan, iront aussi à Berveno rendre visite à S. M. britannique.

L'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Rome, sir Paget, est parti ce matin avec lady Paget, pour aller se mettre à la disposition de la reine Victoria.

La question Afghane

New-York, 27 mars

Le *New-York Hérald* publie ce matin la dépêche suivante de son correspondant à Tachkent :

Tachkent, 26 mars, 5 h 35 matin.

Nous sommes arrivés à la solution de la question afghane.

Le général Kauffmann m'a déclaré catégoriquement aujourd'hui que tout était irrévocablement fini ici.

L'Afghanistan est totalement abandonné aux anglais qui seront libres de prendre et même de garder Hérat.

Rien ne sera revendiqué par la Russie. La général Kauffmann est convaincu que les Afghans seuls sont impuissants. Il considère maintenant le succès des Anglais comme assuré : c'est une simple question de temps et d'argent.

Constantinople, 26 mars.

La Porte a nommé Mgr Hassoum patriarche arménien catholique.

M. Fournier, ambassadeur de France, partira en congé cette semaine.

Espagne

Madrid, 26 mars.

L'information publiée par plusieurs journaux français, disant qu'un nouvel impot allait être perçu sur les compagnies de chemin de fer, est inexact.

Toutes les concessions faites en Espagne, établissent que les compagnies supporteront les frais d'inspection causés par des commissaires facultatifs nommés par le gouvernement.

Cette dépense n'a pas été remboursée depuis plusieurs années et l'administration, s'étant aperçue de ce découvert, exige son paiement.

Le comte et la comtesse de Paris sont partis, hier soir, à 10 heures, pour Séville, où ils sont déjà arrivés.

Auguste Ulloa, ancien ministre, un des chefs du parti constitutionnel est mort aujourd'hui, à 8 heures du matin.

Madrid, 26 mars.

Le parti modéré fera publier, demain, un manifeste électoral. Il est favorable au gouvernement et l'adjure de suivre les principes de ce parti.

Séville, 26 mars, 11 h. matin.

L'état de l'infante Christine inspire de grandes inquiétudes.

Autriche

Buda-Pesth, 26 mars.

La Chambre des députés a terminé, aujourd'hui la discussion relative à l'homologation du traité de Berlin. M. Tisza, a de nouveau, pris la parole ; et, s'appuyant sur l'exemple des parlements d'autres pays, a revendiqué, pour la couronne, le droit de conclure des traités internationaux valables, par l'organe d'agents chargés de cette mission conformément à la constitution.

Le vote par appel nominal aura lieu demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 27 mars

Présidence de M. Gambetta

La Chambre discute le projet approuvant la convention monétaire.

DERNIÈRE HEURE

Le retour des Chambres à Paris

Versailles, 3 h. 20 s.

Presque tous les sénateurs sont actuellement réunis dans les bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner la proposition de retour des Chambres à Paris.

MM. les ministres Say, Waddington, Le Royer et Freycinet y assistent. Ils se prononceront pour le retour à Paris et déclareront qu'il y a sécurité complète pour le parlement.

Ils sont d'avis qu'il y a lieu de décider la simultanéité du retour des deux Chambres et la limitation de l'œuvre du Congrès à la question de retour.

MM. de Broglie et Buffet sont présents également.

Les droites voteront contre le retour.

Les gauches acceptent qu'au lieu l'article 9 on insère dans la Constitution une disposition indiquant qu'une loi réglera avec des garanties sérieuses la question du séjour des Chambres.

Paris, 27 mars, 4 h. s.

La Reine d'Angleterre à Paris

Le Président de la République a rendu visite à la Reine Victoria, aujourd'hui à 1 h. 1/2. La Reine partira pour l'Italie à 4 h. 1/2.

Mort d'un Sénateur

Un télégramme de Marseille, annonce que M. Valéry, sénateur de la Corse, directeur de la Compagnie Maritime à Marseille vient de mourir à Florence.

MARCHÉ AUX FOURRAGES DE LILLE du 26 mars

Paille,	750 kil.,	1re qua.,	40 fr.,	2e qua.,	35
Foin	—	—	55	—	50
Lent lles	—	—	70	—	65
Sainfoin	—	—	60	—	55
Luzerne	—	—	65	—	60
Trèfle	—	—	60	—	55
Hyvernage	—	—	60	—	55

CORRESPONDANCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11, RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 26 Mars 1879.

Après deux jours sinon de réaction, au moins de faiblesse le marché reprend ses tendances à la hausse et les cours qui s'élèvent de façon à faire prévoir une liquidation au plus haut. Le 3 % finit à 78,52, l'amortissable à 81.47 et le 5 % s'est relevé à 113.90.

La hausse s'est manifestée sur tous les fonds non étrangers. Le 5 % Italien finit à 78.17. Le florin or à 67 9/16. Le 6 % Hongrois à 75 1/16. Le Ruse 1877 à 89 1/8. Les valeurs Ottomanes sont en reprise, sensible ; Le 5 % Turc fait 11,85 ; L'obligation 1873 est à 63 et la Banque Ottomane a été poussée à 491. Les fonds Espagnols sont très fermes, l'extérieure est au dessus de 14. L'obligation de Cuba est l'objet de transactions nombreuses. On comprend, du reste, qu'on profite des cours actuels pour acheter une valeur de cette nature. Les fonds Egyptiens sont bien tenus, l'obligation unifiée fait, 238, celle des chemins est à 357.

Les Institutions de Crédit bénéficient de la hausse des fonds d'Etats. La Banque de Paris est à 739. Le Mobilier Espagnol fait 858. La Banque Française Italienne est justement recherchée, elle n'est pas à son prix. — La souscription aux actions de la *Compagnie de Chemin de fer et de Navigation d'Alais au Rhône et à la Méditerranée* obtient le succès que l'on était en droit d'attendre pour une affaire qui se présente dans de si bonnes conditions pour le présent et qui donne de si grandes espérances pour l'avenir. La souscription est ouverte les 28 et 28 courant, avis aux retardaires.

Adresser les demandes de renseignements, ordres de Bourse coupons à encaisser, etc., à la Banque nationale.

Voici le moment où les mères prévoyantes font prendre comme dépuratif et fortifiant à leurs jeunes enfants, du Sirop antiscorbutique. Ce médicament agit par l'iode que contiennent naturellement le cresson et par de petites quantités de soufre qui existent dans le Raifort et le Cochléaria. Mais depuis 20 années, les médecins de Paris préfèrent au Sirop antiscorbutique le **Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie**, qui leur offre l'avantage de contempler une plus grande quantité de principes actifs et leur donne des résultats supérieurs à tous ceux obtenus avec l'Huile de Foie de Morue. 18283

La Compagnie française du télégraphe de Paris à New-York ne pouvait manquer d'exciter les jalousies des sociétés anglaises, menacées dans un monopole si fructueux pour l'Angleterre et si désastreux pour notre pays. Les hostilités se produisent sous le couvert d'un sentiment qu'on sera bien étonné de rencontrer chez les Anglais. Ces Messieurs voudraient nous faire croire que leur attitude opposante n'a d'autre mobile que la défense des capitaux français qui se préparent à participer à cette grande entreprise. L'histoire de l'établissement du Canal de Suez est encore trop présente à notre esprit pour que nous puissions croire à la sincérité d'une pareille sollicitude. Disons la vérité, l'énergique résistance des compagnies anglaises n'est provoquée que par l'instinct de la consommation.

Nos adversaires n'ignorent pas que leur matériel est aujourd'hui en fort mauvais état. Construits dans un temps, pour ainsi dire, d'expérience et d'essai, les câbles anglais n'ont pas la solidité et la puissance de transmission que les progrès de la science et de l'industrie leur ont fait réaliser depuis. Plusieurs de leurs lignes sont déjà hors de service et nous sommes peut-être menacés d'une interruption complète dans la transmission des dépêches électriques entre les deux continents. Cette éventualité menaçante donne un relief considérable à l'établissement très-prochain des câbles de la Compagnie française du télégraphe de Paris à New-York. 18282—1953—244

Cie des Chemins de Fer Portugais
de la Beira Alta

Tapital social : 10,000,000 de fr. versés.

Subvention de l'État : 25,555,555 fr.

Le chemin de fer de la Beira-Alta relie Lisbonne à Paris par la voie la plus directe, en diminuant le parcours de 457 kilom. et en reduisant la durée du trajet à 48 heures.

ÉMISSION

De **86,117** Obligations de **500** Fr.

Sur lesquelles 20,000,

dont la souscription est garantie par un groupe de banquiers portugais, sont réservées au Portugal.

Remboursement au pair, en 90 ans, par tirages annuels. — Intérêt : 15 fr. par an, payables les 30 juin et 31 décembre.

PRIX D'ÉMISSION : 290 FRANCS

Savoir : 25 fr. en souscrivant.
65 fr. à la répartition contre remise d'un certificat provisoire.
50 fr. le 30 juin 1879.
50 fr. le 31 décembre 1879.
50 fr. le 30 juin 1880.
50 fr. le 31 décembre 1880, contre mise du titre définitif muni du coupon à échoir le 30 juin 1881.

Pendant la période des versements, il sera tenu compte aux souscripteurs, sur les sommes versées, d'un intérêt de 5 0/0 l'an, net de tout impôts aujourd'hui existants.

En se libérant par anticipation, on recevra un *titre définitif muni du coupon à échoir le 30 juin 1879*. Le prix de l'obligation ressort ainsi à

285 fr. **90** c.

Paiement des Coupons et des Obligations sorties à Lisbonne, aux Caisses de la C^e, et à Paris, à la **Société de Dépôts et de Comptes Courants.**

L'admission à la cote officielle sera demandée.

SOUSCRIPTION